

Première réunion du Conseil exécutif

Apia, Samoa
10-11 septembre 2018

PROE/EB 01/DT.10.4.2

Page 1

POINT 10.4.2 DE L'ORDRE DU JOUR : *Dernières informations sur les stratégies nationales de gestion de l'environnement (SNAGE) dans le Pacifique*

Objet :

1. Informer la réunion du Conseil exécutif de l'examen et de l'élaboration de stratégies nationales de gestion de l'environnement (SNAGE) ; et
2. Obtenir des orientations quant aux travaux actuels et futurs du PROE dans le domaine.

Historique :

3. Au début des années 1990, le PROE, en partenariat avec la Banque asiatique de développement (BAD) et l'Union internationale pour la conservation de nature (UICN), a mis en œuvre un projet afin d'élaborer des SNAGE pour tous les États et territoires insulaires océaniques. C'était la première fois que des stratégies environnementales intégrées étaient mise en place au niveau national. Au total, 14 stratégies de gestion de l'environnement ont été produites dans 14 pays insulaires du Pacifique.
4. L'objectif général des SNAGE est de permettre aux pays membres du PROE de traiter les questions environnementales de manière holistique, intégrée et systématique afin d'atteindre le développement durable.
5. Au cours des années d'intervention, très peu de pays ont révisé et actualisé les SNAGE. Par contre, ils se sont concentrés sur la formulation et la mise en œuvre de plans thématiques relatifs aux accords multilatéraux environnementaux (AME) comme le Plan d'action stratégique national pour la biodiversité, le Programme d'action nationale pour l'adaptation, et le Plan d'action nationale pour lutter contre la dégradation des terres et la désertification. Ceci a mené à une approche plus axée sur certaines thématiques et sur certains secteurs, sans un cadre politique national global comme les SNAGE, qui relie les stratégies et plans thématiques ensemble.
6. Dans le cadre du projet de l'accord multilatéral environnemental intra Afrique Caraïbes Pacifique (Intra ACP) de la Commission européenne, le PROE passe en revue les processus des SNAGE et aide les pays insulaires du Pacifique à réviser et actualiser les SNAGE existantes et à en élaborer de nouvelles.

Logique et principales caractéristiques des SNAGE

- Les SNAGE sont élaborées par le biais d'un processus inclusif et participatif multisectoriel grâce à l'implication active d'agences gouvernementales clés, d'ONG, du secteur privé et de partenaires essentiels, et sont coordonnées par les agences nationales chargées de l'environnement de chaque pays, avec l'appui technique du PROE.
- Les SNAGE sont un outil efficace de planification destiné à renforcer la gouvernance environnementale et fournissent une orientation stratégique pour parvenir au développement durable.
- Les SNAGE sont également un outil utile et efficace pour intégrer les priorités environnementales dans les processus de planification et de budgétisation au niveau sectoriel et national, surtout en tant que source d'information pour les Plans nationaux de développement durable, notamment les accords multilatéraux environnementaux, les objectifs de développement durable, Orientations de Samoa, et d'autres instruments politiques internationaux et régionaux majeurs.
- Les SNAGE peuvent être utilisées en tant que notes d'orientations pour développer des projets en fonction des priorités déjà identifiées dans les SNAGE.
- Les SNAGE actuelles promeuvent et encouragent l'établissement de systèmes de suivi et de reporting solides, qui manquaient au premier ensemble de SNAGE, préparées au début des années 1990.

Révisions des stratégies nationales de gestion de l'environnement (SNAGE) jusqu'à présent

7. Lors de la 24^e Conférence du PROE qui s'est tenue en 2013, la Conférence a été informée des avancées réalisées aux Kiribati et aux îles Cook, qui sont les deux pays où les SNAGE ont été testées. Aux Kiribati, la SNAGE s'intitule Politique environnementale intégrée des Kiribati (KIEP). Il s'agit d'une politique et d'un plan stratégique combinés qui développent l'environnement comme un domaine essentiel du Plan de développement des Kiribati (KDP). Aux îles Cook, la SNAGE s'intitule Cadre national stratégique pour l'environnement (NESF).
8. Depuis 2013, davantage de pays sollicitent l'aide du PROE pour réviser et développer leurs SNAGE ; les Tuvalu, les Fidji, le Vanuatu, la République des îles Marshall, Nioué, Nauru, les îles Salomon, les Tonga, les Kiribati et les États fédérés de Micronésie.
9. À ce jour, la SNAGE des Tuvalu et la Politique environnementale et le plan de mise en œuvre nationaux du Vanuatu (Vanuatu NEPIP), ainsi que la SNAGE de la RIM ont été achevés avec succès et adoptés pleinement par leurs gouvernements respectifs. La politique environnementale intégrée de Nauru (NIEP) doit encore être approuvée par le gouvernement, alors que les travaux visant à l'élaboration d'une SNAGE se poursuivent à Nioué, aux îles Salomon et aux Tonga, et les travaux exploratoires initiaux ont débuté aux États fédérés de Micronésie.
10. Les principales thématiques abordées dans les SNAGE révisées sont le changement climatique, la biodiversité, les déchets et la pollution, la gestion des ressources et la gouvernance environnementale. Certains pays ont décidé d'inclure des thématiques supplémentaires comme l'économie verte, le financement durable et l'environnement construit.

11. Dans tous les pays, les SNAGE étaient directement liées aux plans de développement nationaux et constituent des guides pour orienter les processus de planification du travail et de budgétisation au niveau national. Les SNAGE sont également liées, et complètent le Plan stratégique 2017-2026 du PROE, et s'aligne sur d'autres cadres régionaux, comme le Cadre pour un régionalisme dans le Pacifique, les Orientations de Samoa et des accords multilatéraux environnementaux.

Soutien permanent à l'avenir

12. Soutien à l'élaboration et à la révision des SNAGE en tant qu'activité de base du programme de Surveillance et gouvernance environnementales (SGE) du PROE, afin qu'elles s'alignent sur le Plan stratégique 2017-2026 du PROE.
13. Le projet régional Inform, financé par PNUE-FEM, qui comprend également une éventuelle contribution continue de la troisième phase proposée du projet UE-ACP-AME, permettra au Secrétariat de continuer à aider les pays à réviser leurs SNAGE au cours des quatre prochaines années.

Recommandations :

14. Le Conseil exécutif est invitée à :
 - **prendre acte** des avancées réalisées dans le cadre des SNAGE ;
 - **soutenir** l'utilisation efficace des SNAGE en tant qu'outils d'intégration politique afin d'apporter des informations aux processus de planification au niveau sectoriel et national, notamment les liens avec les principaux instruments internationaux et régionaux ; et
 - **charger** le Secrétariat de continuer de soutenir les travaux **à venir** sur les SNAGE et les activités qui y sont liées.